

Des conseils pour l'utilisation d'appareils partagés



Effacer les fichiers téléchargés

- ☞ Lorsque vous téléchargez des documents sur un appareil, ces derniers restent enregistrés sur l'appareil même après avoir fermé votre navigateur.
- ☞ Si vous avez téléchargé des documents, pensez à les supprimer de l'ordinateur, du téléphone ou de la tablette avant de l'éteindre.



Utiliser la navigation privée

- ☞ Les navigateurs internet les plus courants comme Chrome, Firefox, Explorer ou Safari contiennent un module de navigation privée.
- ☞ Quand vous utilisez la navigation privée, vos données de navigation (historique des pages visitées, identifiants de

Des conseils pour l'utilisation d'appareils partagés

connexion, etc) sont automatiquement effacés au moment de fermer le navigateur.

- ☞ Vous serez également déconnecté·e des comptes que vous avez utilisés.



Ne pas enregistrer ses identifiants dans le navigateur

- ☞ Lorsque vous vous connectez à un compte en ligne, le navigateur peut proposer d'enregistrer votre adresse de courriel et votre mot de passe afin de vous permettre d'accéder plus facilement à vos comptes à l'avenir.
- ☞ Il est déconseillé d'utiliser cette fonctionnalité sur un appareil public car n'importe qui ayant accès à cet appareil peut accéder à vos comptes.

Des conseils pour l'utilisation d'appareils partagés



Effacer l'historique de navigation

- ☞ Avant de fermer le navigateur, effacez les données de navigation.
- ☞ Vous pouvez généralement accéder à cette option dans les paramètres du navigateur, à partir de la section Historique.

OFF

Se déconnecter des comptes sur l'appareil

- ☞ Avant d'éteindre l'appareil, vérifiez que vous avez déconnecté vos comptes dans toutes les applications ou logiciels que vous avez utilisés.
- ☞ Si vos comptes restent connectés dans les applications ou logiciel, n'importe qui ayant accès à l'appareil pourra utiliser votre session, car elle reste active sur l'appareil tant qu'elle n'est pas déconnectée.

Des conseils pour l'utilisation d'appareils partagés



Ne pas enregistrer d'informations personnelles sur l'appareil

- ☞ Pour protéger vos informations personnelles, n'enregistrez pas vos documents contenant des données confidentielles sur un appareil partagé. Par exemple, n'enregistrez pas vos relevés de banque ou encore vos documents d'identité numérisés.
- ☞ Il est aussi conseillé de ne pas enregistrer de photos ou vidéos personnelles sur les appareils partagés.
- ☞ Pour effacer définitivement un document d'un ordinateur, il faut d'abord supprimer le document du dossier où il est enregistré, par exemple Téléchargements ou Documents. Ensuite, il faut vider le dossier Corbeille, sinon le fichier reste encore disponible sur l'ordinateur.